BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2752

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

878 030 543 RCS Nanterre.
APOCOGE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 6, Rue Collange, 92300 Levallois-Perret.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF APOCOGE Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 6 Rue Collange 92300 Levallois-Perret N° RCS 878 030 543 RCS Nanterre, est société bénéficiaire APONERGY Société par actions simplifiée Au capital de : 115 000,00 EUR Siège social 6 Rue Collange 92300 Levallois-Perret N° RCS 820 805 125 RCS Nanterre, est société apporteuse Aux termes de ce projet, la société Aponergy ferait apport à la société Apocoge de sa branche complète et autonome d'activité de six solutions de performance énergétique d'unités de cogénération à dispositif de capture de CO^2 en France évaluée à 159 000 euros sans passif pris en charge. Pour établir les conditions de l'opération, les présidents de la société Aponergy et de la société Apocoge ont arrêté une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2021. En rémunération de cet apport, la société Apocoge augmenterait son capital de 159 000 euros par la création de 159 000 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune entièrement libérées, attribuées à la société Aponergy, sans prime d'apport. Toutes les opérations actives et passives concernant les éléments du patrimoine de la société Aponergy apportés à la société Apocoge, effectuées par la société Aponergy depuis la date du 30 juin 2021, date d'arrêté des comptes, jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par la société Apocoge. Les créanciers des sociétés concernées par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais légaux au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre, étant précisé que cette opposition n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'opération d'apport. Le projet d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de chacune des deux sociétés, cette condition devant être impérativement réalisée avant le 31 décembre 2021. Date du projet : 18/10/2021 Date et lieu de dépôt :29/10/2021 lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société APOCOGE lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société APONERGY.